

## AVIS DE COURSE

*Nom de la compétition : Interligue windsurf  
Autorité Organisatrice : Alliance Dijon Arc Voile  
Grade : 4 et 5a  
Dates : les 28 et 29 mars 2026  
Lieu Lac d'Arc sir Tille 21560 Arc sur Tille*

### Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

### 1 REGLES

- 1.1 La compétition est régie par
  - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8 heures le mercredi 25 mars sur le site internet du club <https://clubadav.com>
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à toutes les planches des classes :
  - RCB  $\leq$  3.80 en grade 4
  - BIC 293D en grade 4
  - BIC 293 + en grade 5A (par extraction du classement RCB)
  - WINDSURFER en grade 5A (par extraction du classement RCB)
  - Mini wish en grade 5A (voile max 6m<sup>2</sup>, planche libre, parcours réduits)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 pour les séries en grade 5A
    - a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
    - Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
      - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
      - ou
      - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion »
    - ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
      - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour les series en grade 4
- a. Pour chaque concurrent, être en possession:
  - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.3 Pour la planche :
  - le certificat de jauge quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les coureurs peuvent s'inscrire en ligne sur <https://clubadav.com> avant le 23 mars.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : contacter le club organisateur au 0686069432 ou par mail à [contact@clubadav.com](mailto:contact@clubadav.com)

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Coureurs | Droits d'inscription jusqu'au 24/03 | Droits d'inscription après le 24/03 |
|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Mineurs  | 15 €                                | 25 €                                |
| Majeurs  | 20 €                                | 30 €                                |

- 5.2 Sont proposés en option de l'inscription :
- repas du samedi soir en restaurant : 20 €
  - panier repas du dimanche midi (sandwich ; fruit...) : 5 €.

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :  
Confirmation d'inscription :

| Date           | De        | À         |
|----------------|-----------|-----------|
| Samedi 28 mars | 12 heures | 13 heures |

- 8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :  
Le Samedi 28 mars de 12h30 à 13h30

8.4 Nombre de courses :

| Classe                                    | Courses 28 mars | Courses le 29 mars | Maximum par jour |
|-------------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| <i>RCB,<br/>Windsurfer,<br/>BIC 293 +</i> | 4               | 5                  | 7                |
| <i>BIC 293 OD</i>                         | 4               | 5                  | 7                |
| <i>Mini wish</i>                          | 4               | 4                  | 7                |

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5 Heure du premier signal d'avertissement :

| Date                    | Classes            | heure               |
|-------------------------|--------------------|---------------------|
| <i>Samedi 28 mars</i>   | Toutes les classes | <i>14 heures</i>    |
| <i>Dimanche 29 mars</i> | Toutes les classes | <i>10 heures 30</i> |

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de Samedi 28 mars à 12h30.

9.3 Les planches peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 [DP] L'équipement suivant est obligatoire et peut être contrôlé à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240 (obligatoire pour les mineurs, selon les conditions météo pour les majeurs)

9.5 [DP] Les planches doivent respecter la RCV 78.1 lorsqu'elles sont sur l'eau.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 La zones de course s'étend sur tout le plan d'eau.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours seront de type : construits avec remontée au vent.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 courses validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3

- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être declares et autorisés par l'organisateur.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : premier et première de chaque série dès 3 inscrits.

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter  
Tom CLEMENT  
06.86.06.94.32  
[contact@clubadav.com](mailto:contact@clubadav.com)

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES MINI-WISH**

Le club organisateur peut mettre à disposition des planches (AHD ZEN 230) ainsi que des voiles écoles (de 2.6 à 5m<sup>2</sup>) pour toute personne inscrite en catégorie mini-wish.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Nuit du samedi au dimanche**

Il est possible de passer la nuit dans votre véhicule sur le parking du club. Les toilettes resteront ouvertes

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Repas du samedi soir**

Réservation en ligne :

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Repas du dimanche Midi**

Réservation en ligne :

## ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

Lac d'Arc sur Tille 21560 Arc sur Tille

